



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame PEYRETOUT**

**Délibération numéro :**  
**2020/207**

**Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses au sein du pôle développement territorial**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 6 novembre 2020

**La Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

**ETAIENT EXCUSES** : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

**PROCURATIONS** : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la délibération n°2018/170 du 26 novembre 2018 du conseil municipal approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses pour exercer la compétence pleine et entière de l'enseignement supérieur et de la formation, à compter du 1er janvier 2019, qui comprend :

« dans le cadre des orientations et schémas régionaux, des besoins des acteurs socio-économiques du territoire et dans une approche partenariale et partagée à l'échelle du Campus Sud Aveyron :

- définition de la politique territoriale de l'enseignement supérieur et de la formation,
- coordination au plan local de la stratégie globale et des acteurs,
- gestion du pôle enseignement supérieur ou de toute autre structure accueillant ou hébergeant des formations ou organismes de formation, créée à l'initiative des collectivités,
- gestion et coordination de la vie étudiante,
- contribution au développement et à l'adaptation de l'offre de formation et des qualifications sur le territoire,
- contribution au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur. »

Considérant que l'enseignement et la formation font pleinement partie des facteurs d'attractivité d'un territoire, aussi il est nécessaire de s'engager dans une démarche volontariste pour tendre à son développement.

Considérant que dans cet objectif, il convient de renforcer les effectifs du pôle développement territorial par le recrutement d'un chargé de mission à mi-temps. Il s'agirait d'un recrutement en interne au sein des services de la Communauté ou de la commune de Millau.

Considérant que dans l'urgence et pour permettre à la Communauté de Communes de répondre, dans les délais impartis, à l'appel à projet « Campus Connecté », il est proposé la mise à disposition d'un agent de la Ville de Millau, occupant le grade d'Attaché territorial, à raison de 50 % de son temps de travail, pour une durée de trois mois, commençant à courir le 19/10/2020.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des Ressources Humaines du 2 novembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver la mise à disposition de l'agent, Attaché territorial, auprès de la Communauté de Communes Millau Grands Causses à compter le 19 octobre 2020, pour une durée de trois mois,
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses, et tous les documents en découlant,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

